



INF. 4

14 novembre 2016

Original : allemand/anglais/français

RID : 7^e session du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID
(Prague, 22-24 novembre 2016)

Objet : Projet de rectificatif aux textes de notification OTIF/RID/NOT/2017 du
30 juin 2016 et à l'édition 2017 du RID

Communication du Secrétariat

1. Aucun État membre de l'OTIF n'a formulé d'objection aux textes de notifications OTIF/RID/NOT/2017 du 30 juin 2016. Un courrier à ce sujet sera envoyé aux États membres à la fin du mois de novembre.
2. Un rectificatif regroupant toutes les corrections et ajouts à intégrer dans les textes de notification sera joint au courrier. Les États membres recevront également un rectificatif concernant l'édition 2017 imprimée du RID, laquelle contient des erreurs qui ne pouvaient plus être corrigées lors de la création de la version consolidée.
3. Ces deux projets de rectificatif sont reproduits dans les annexes I et II. Le groupe de travail permanent est prié de les approuver.

**Projet de RECTIFICATIF n° 1
aux textes de notification OTIF/RID/NOT/2017 du 30 juin 2016**

Remarque : Toutes les corrections ont déjà été prises en compte dans l'édition en ligne du RID 2017.

Ne sont reprises ici que les modifications de textes qui ont une influence sur la traduction dans d'autres langues. Les améliorations linguistiques du texte français ne sont pas reproduites.

PAGE DE COUVERTURE

Modifier le troisième amendement pour lire comme suit :

« Remplacer « États parties au RID (État au 1^{er} mai 2015) : » par :

« États parties au RID (État au 1^{er} août 2016) : ». ».

Insérer les amendements additionnels suivants :

« Sous les « États parties au RID », supprimer :

« Syrie, ». ».

« Dans le paragraphe commençant par « Jusqu'à la reprise ... », remplacer « de l'Irak et du Liban » par :

« de l'Irak, du Liban et de la Syrie ». ».

TABLE DES MATIÈRES

Insérer les amendements additionnels suivants :

« **6.5.2.1** Modifier comme suit :

« **6.5.2.1** Marquage principal ». ».

« **6.5.2.4** Modifier comme suit :

« **6.5.2.4** Marques pour les GRV composites reconstruits (31HZ1) ». ».

« **6.6.3.1** Modifier comme suit :

« **6.6.3.1** Marques principales ». ».

PARTIE 1

Chapitre 1.1

Insérer l'amendement additionnel suivant :

« **1.1.2.4** Modifier comme suit :

« 1.1.2.4 (supprimé) ». ».

1.1.3.2 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

1.1.3.3 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

1.1.4.4.1 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 1.2

1.2.1 Dans le troisième amendement à la définition de « **pression maximale de service** », le texte à remplacer est libellé comme suit :

« à l'exception des citernes destinées au transport de gaz de la classe 2 compressés, liquéfiés ou dissous, ».

Modifier l'amendement relatif à la définition de « **trafic ferroutage** » comme suit :

« Dans la définition de « **trafic ferroutage** », remplacer « d'unités de transport ou de remorques au sens de l'ADR » par :

« de *véhicules routiers* »

et remplacer « d'unité de transport au sens de l'ADR (accompagné ou non accompagné) » par :

« de *véhicules routiers* (accompagnés ou non accompagnés) ». ».

[L'amendement relatif à la définition de « **entité chargée de l'entretien (ECE)** » dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 1.4

1.4.2.2.1 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

1.4.2.2.7 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

1.4.2.2.8 Remplacer « l'article 15a, § 3, ATMF (appendice G à la COTIF) » par :

« l'article 15, § 3, ATMF (appendice G à la COTIF) ».

1.4.3.3 Le dernier amendement au 1.4.3.3 concerne l'alinéa f) et non l'alinéa h).

1.4.3.5 [Les amendements relatifs aux notes de bas de page dans la version anglaise ne s'appliquent pas au texte français.]

Au nouvel alinéa e), remplacer « l'article 15a, § 3, ATMF (appendice G à la COTIF) » par :

« l'article 15, § 3, ATMF (appendice G à la COTIF) ».

- 1.4.3.8** À l'alinéa b), remplacer « l'article 15a, § 3, ATMF (appendice G à la COTIF) » par :
« l'article 15, § 3, ATMF (appendice G à la COTIF) ».

Chapitre 1.6

- 1.6.1.1** Modifier le troisième amendement comme suit :
« Dans la note de bas de page 19) (auparavant 18), remplacer « 1^{er} janvier 2013 » par :
« 1^{er} janvier 2015 ». ».
- 1.6.3.45** Dans la nouvelle mesure transitoire, remplacer « 6.8.3.2.10, 6.8.3.2.11 » par :
« 6.8.3.4.10, 6.8.3.4.11 ».

Chapitre 1.8

- 1.8.3.3** [Les amendements dans la version allemande ne s'appliquent pas au texte français.]

PARTIE 2

Chapitre 2.1

- 2.1.3.4.2** Modifier l'amendement comme suit :
« **2.1.3.4.2** Modifier les rubriques pour les Nos ONU 3151 et 3152 comme suit :
« 3151 DIPHÉNYLES POLYHALOGÉNÉS LIQUIDES ;
3151 MONOMÉTHYLDIPHÉNYLMÉTHANES HALOGÉNÉS LIQUIDES ;
3151 TERPHÉNYLES POLYHALOGÉNÉS LIQUIDES ;
3152 DIPHÉNYLS POLYHALOGÉNÉS SOLIDES ;
3152 MONOMÉTHYLDIPHÉNYLMÉTHANES HALOGÉNÉS SOLIDES ;
3152 TERPHÉNYLES POLYHALOGÉNÉS SOLIDES ; ou ». ».
- 2.1.3.5.5** [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 2.2

- 2.2.41.1.2** [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]
- 2.2.61.1.14** [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]
- 2.2.7.2.3.3.6** [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]
- 2.2.8.1.9** [Les amendements dans les versions anglaise et allemande ne s'appliquent pas au texte français.]
- 2.2.9.1.10.5** [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

2.2.9.2 Modifier l'amendement comme suit :

« Au deuxième tiret, remplacer « pour des appareils tels que » par :

« pour des objets tels que ». ».

PARTIE 3

Chapitre 3.2

3.2.2

Tableau B Pour la rubrique « Moteur à combustion interne à propulsion par gaz inflammable ou ... », ajouter l'amendement additionnel suivant :

Dénomination/description des marchandises	No ONU	Amendement
Moteur à combustion interne à propulsion par gaz inflammable ou ...	3166	Dans la colonne (4), supprimer : « 870+++ ».

Pour la rubrique « MALATHION: voir MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. », modifier l'amendement pour lire comme suit :

Dénomination/description des marchandises	No ONU	Amendement
MALATHION: voir MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	3082	Supprimer la rubrique.

Chapitre 3.3

DS 194 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

DS 355 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

DS 363 À l'alinéa a), supprimer :

« en quantités supérieures à celles indiquées dans la colonne (7a) du tableau A du chapitre 3.2, ».

[L'amendement au Nota 1 à l'alinéa b) dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

[Le deuxième amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

DS 371 [L'amendement à l'alinéa d) dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

DS 625 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

DS 636 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

DS 666 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 3.5

3.5.4.3 Remplacer « erhält folgenden Wortlaut » par :

« Modifier comme suit : ».

PARTIE 4

Chapitre 4.1

4.1.4.1

P 001 Dans la nouvelle disposition spéciale d'emballage PP 93, modifier le début comme suit :

« Pour le No ONU 3532, ... ».

P 002 Dans la nouvelle disposition spéciale d'emballage PP 92, modifier le début comme suit :

« Pour le No ONU 3531, ... ».

P 200 [L'amendement au paragraphe (10) dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Dans le premier amendement au paragraphe (11), modifier la ligne pour la norme ISO 24431:2006 comme suit :

(7) a)	ISO 24431:2006	Bouteilles à gaz – Bouteilles à gaz comprimés et liquéfiés (à l'exception de l'acétylène) – Contrôle au moment du remplissage
--------	----------------	---

P 909 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

4.1.4.2

IBC 03 Dans la nouvelle disposition spéciale d'emballage B 19, modifier le début comme suit :

« Pour le No ONU 3532, ... ».

IBC 07 Dans la nouvelle disposition spéciale d'emballage B 18, modifier le début comme suit :

« Pour le No ONU 3531, ... ».

4.1.6.15 Modifier le troisième amendement comme suit :

« Dans le tableau, pour 4.1.6.8, après « annexe A de la norme ISO 10297:2006 », ajouter :

« ou annexe A de ISO 10297:2014 ». ».

4.1.10.1 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 4.2

4.2.1.9.5 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 4.3

4.3.2.3.7 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

PARTIE 5

Chapitre 5.2

5.2.1.6 Modifier le premier amendement comme suit :

« Au début, remplacer « les marquages suivants » par :

« les indications suivantes ». ».

Supprimer la deuxième partie du deuxième amendement (« et remplacer « une inscription » par : « une marque » »).

5.2.2.2.1.1 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 5.3

5.3.3 Supprimer :

« avant le Nota » (deux fois).

Chapitre 5.4

5.4.1.1.20 [Les amendements dans la version allemande ne s'appliquent pas au texte français.]

PARTIE 6

Chapitre 6.1

6.1.3.7 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.2

6.2.1.6.1 Le texte à remplacer à l'alinéa a) est :

« des marquages extérieurs ».

6.2.2.6.5 Modifier le premier amendement comme suit :

« Dans le premier paragraphe, dans la première phrase remplacer « de la marque de l'organisme » par :

« des marques ». ».

6.2.2.7.7 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

6.2.3.9.2 Remplacer « 6.2.2.7.2 » par :

« 6.2.2.7.2 a) ».

6.2.4.1 Modifier le nouveau Nota à la norme « EN 1251-2:2000 » comme suit :

« **NOTA.** La norme EN 1252-1:1998 à laquelle il est fait référence dans cette norme est également applicable aux récipients cryogéniques fermés pour le transport du No ONU 1972 (MÉTHANE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ ou GAZ NATUREL LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ). ».

6.2.6.4 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.4

6.3.4 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

6.3.4.3 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.5

6.5.2.1.1 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

6.5.4.5.3 Modifier l'amendement comme suit :

« Remplacer « du symbole de l'ONU pour les emballages apposé par le fabricant » par :

« des marques « UN » du modèle type du fabricant ». ».

Chapitre 6.6

6.6.3.1 [L'amendement dans la version allemande ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.7

6.7.2.5.15.1 [L'amendement dans les versions anglaise et allemande ne s'applique pas au texte français.]

6.7.2.18.1 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

6.7.3.14.1 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

6.7.4.13.1 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

6.7.5.11.1 [L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

Chapitre 6.8

6.8.3.4.17 Supprimer l'amendement.

Chapitre 6.11

6.11.5.3.3 Dans la dernière phrase, remplacer « du colis » par :
« du conteneur pour vrac souple ».

PARTIE 7

Chapitre 7.5

7.5.1.2 Modifier le troisième amendement comme suit :

« Dans le texte après les alinéas, remplacer « un grand conteneur » par :
« un conteneur ». ».

7.5.2.1 Après le deuxième amendement, insérer l'amendement additionnel suivant :

« Dans le tableau, dans l'intitulé de la dernière ligne et de la dernière colonne,
remplacer « 9 » par :
« 9, 9A ». ».

Projet de RECTIFICATIF n° 1 à la version imprimée du RID 2017

Chapitre 3.2
Tableau A

No ONU	Colonne	Amendement
3531	(16)	Insérer : « W7 ».
3532	(16)	Insérer : « W7 ».